

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sécurité alimentaire Question écrite n° 47853

## Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'étude récente de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sur l'utilisation de colorants dans les confiseries. En effet, cette dernière montre un taux de non-conformité de 42 % pour ces produits. La DGCCRF estime que « les fabricants de produits de confiseries, français ou étrangers, ne maîtrisent pas parfaitement l'emploi des colorants artificiels ». Même si le risque apparaît plutôt faible et dans le cadre de la réévaluation des colorants autorisés dans l'Union par l'Agence européenne de sécurité des aliments, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour prévenir tout risque pour la santé des consommateurs.

## Données clés

Auteur: M. François Grosdidier

Circonscription: Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47853 Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4161

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)